

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Communauté de Communes Buëch Dévoluy

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY**

Séance du : 16 décembre 2014

Convocation du : 3 décembre 2014

**Objet : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Atelier relais. Demande de subvention**

L'an deux mille quatorze, le seize décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Veynes, sous la présidence de M. Jean-Marie Bernard, Président.

Secrétaire de séance : M. Moreau

Etaient présents : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, M. Thomas, M. Ricou-Charles, G. Lesbros, M. Mescle, R. Frey, P. Schiazza, JM Gueyraud, F. Gascard, M. Chautant, F. Galmiche, T. Gau, JF Contoz, R. Moreau, F. Darini, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, C. Baillet, M. Ventre, JP Artigues,, F. Gatounes, B. Saudemont, J. Revoux, G.Jullien.

Excusés : C. Marseille, M. Gaignaire, A.Chevallier remplacé par G.Jullien

Le Vice-Président, Marc Ventre, chargé du développement économique, rappelle aux délégués de la Communauté de Communes le projet de création d'un atelier relais modulable, destiné à l'entreprise CGR.

Les services d'un architecte ont été sollicités afin d'établir le projet et un coût probable.

Le plan de financement prévisionnel prévoit un apport de subvention à hauteur de 50% et un emprunt d'égale proportion.

Celui-ci sera lancé au moment de l'engagement des travaux et sera couvert par le loyer versé par l'entreprise qui va s'engager dans le cadre d'un bail irrévocable sur 10 ans.

Plan de financement :

Coût de l'opération en H.T : 1 750 000 €

Maîtrise d'œuvre et gestion du marché	110 000 €
Construction	1 640 000 €

Recettes prévues

Europe Feder	350 000 €
Etat DETR	175 000 €
Département Hautes Alpes	350 000 €
Emprunt Communauté de Communes Buëch Dévoluy	875 000 €

Un débat est engagé au sein de l'assemblée portant sur le risque encouru pour la Communauté de Communes Buëch Dévoluy, sur le souhait de connaître la situation financière de la Communauté de Communes avant de prendre une décision,...

Jean-Marie Bernard rappelle que le plan de financement proposé est prévisionnel et indique qu'il reviendra devant le conseil avec les réponses des financeurs sollicités.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve à la majorité de ses membres le plan de financement prévisionnel pour le projet d'atelier relais destiné à CGR
- autorise le Président à déposer la demande de financement correspondante.

votants : 29	pour : 26	abstention : 2	contre : 1
--------------	-----------	----------------	------------

Ainsi fait et délibéré à
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Jean-Marie Bernard



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20141216-De139-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2014

Publication : 19/12/2014

Pour le Président
par délégation

